AMNESTY INTERNATIONAL
Secrétariat International
Section Française
18, rue Théodore Deck
75015 Paris
Tél. 45.57.65.65

SF 85 CA 624
AMR 36/26/85

Londres, le 12 décembre 1985
Paris, le 30 décembre 1985

EXTERNE

H A I T I

Arrestations récentes

Introduction

Ce document décrit les évènements qui se sont produits récemment en Haïti et qui préoccupent Amnesty International. Le 29 avril, une amnistie présidentielle a permis la libération de trente-sept prisonniers politiques. Selon le Dr Roger Lafontant qui était alors Ministre de l'Intérieur et de la Défense, ce chiffre représentait la totalité des détenus politiques. Parmi eux se trouvaient plusieurs prisonniers dont Amnesty International avait appris l'arrestation; arrestation qui n'avait jamais été reconnue par les autorités. Dans son rapport de mars 1985, Haïti : les visages de la répression, l'organisation concluait que la plupart des arrestations et détentions avaient lieu en dehors de tout cadre judiciaire, sans s'en référer aux tribunaux, à la Constitution ou à la législation. La majorité des personnes ayant bénéficié de l'amnistie d'avril étaient restées très longtemps en détention sans jugement. Un grand nombre d'entre elles auraient été passées à tabac à la Caserne Dessalines avant d'être transférées au pénitencier national.

L'assassinat du Dr Lionel Lainé et les arrestations qui ont suivi

Amnesty International s'inquiète des circonstances entourant l'arrestation -en octobre et novembre 1985- de plusieurs personnes que le gouvernement prétend compromises dans un complot visant à renverser le régime. Le 9 octobre 1985, le colonel Albert Pierre, chef de la police de Port-au-Prince, a annoncé que la veille au soir le Dr Lionel Lainé et Jacques Bernadin (alias Raymond Bernadin ou Jean Verdieu) avaient été arrêtés au cours d'un affrontement avec la police à Carrefour, banlieue de Port-au-Prince. Le Dr Lainé aurait été blessé par balles et transporté à l'hôpital militaire de la capitale. Quelques jours plus tard, un nouveau communiqué de la police annonçait que le Dr Lainé était décédé des suites de ses blessures, dans la nuit du 8 au 9 octobre. Les autorités affirmaient que le Dr Lainé, 48 ans, s'était introduit clandestinement dans le pays pour y organiser des "actions à caractère terroriste" en compagnie de plusieurs autres personnes recherchées par la police. En novembre 1984, le gouvernement avait déjà formulé ces mêmes accusations contre le Dr Lainé en arrêtant plusieurs dizaines de personnes accusées d'être impliquées dans "un complot marxiste-léniniste mettant en danger la sécurité de l'Etat". Le Dr Roger Lafontant, alors Ministre de l'Intérieur et de la Défense, avait prétendu que le Dr Lainé avait également été arrêté, mais rien n'était venu confirmer cette déclaration. Au contraire, le PNDPH (Parti National Démocratique Progressiste d'Haïti), dont le Dr Lainé était le secrétaire général, l'avait démentie. Le Dr Lainé serait revenu des Etats-Unis en juillet 1984 et avait ouvertement déclaré que son parti et lui-même s'efforçait activement de provoquer la chute du gouvernement

Les circonstances dans lesquelles le Dr Lainé a trouvé la mort demeurent obscures . Son frère, qui réside aux Etats-Unis, aurait tenté de se rendre en Haïti afin d'y réclamer le corps de Lionel. Mais le Ministre de l'Intérieur lui aurait refusé l'entrée du pays au motif qu'il était lui-même compromis dans le complot, ce que le frère du Dr Lainé nie catégoriquement. Par ailleurs, les autorités auraient refusé de rendre la dépouille du Dr Lainé aux membres de sa famille qui vivent en Haïti.

Jacques Bernadin possèderait une double nationalité, haïtienne et américaine. Les autorités avaient tout d'abord reconnu son arrestation et déclaré qu'il serait traduit en justice conformément à la Constitution. Aucune autre information officielle n'avait ensuite été fournie jusqu'à la mi-novembre, lorsqu'il a été annoncé que Jacques Bernadin et onze autres personnes avaient comparu, le 15 novembre, devant un magistrat qui les avait inculpés "d'actes de terrorisme" et de "complot contre la sûreté de l'Etat" (voir ci-après). Amnesty International ignore le lieu de détention de Jacques Bernadin.

Amnesty International a également appris que le Dr Leclaire Adolphe, gynécologue, avait été arrêté le 9 octobre 1985. Les premières informations reçues suggéraient qu'une de ses malades étant dans un état critique, il avait été appelé à son chevet à l'hôpital Asile Français où il travaillait le matin. Sa voiture aurait ensuite été vue dans le parking de l'hôpital, mais le docteur lui-même ne serait jamais arrivé dans l'établissement. Des renseignements parvenus plus tard indiquent que le Dr Adolphe a pu être arrêté le soir du 8 octobre, en même temps que le Dr Lainé et Jacques Bernadin . Son nom figure sur la liste des personnes que le gouvernement dit avoir traduites en justice le 15 novembre. Le Dr Adolphe aurait d'abord été incarcéré à la Caserne Dessalines, mais il se trouverait actuellement au Pénitencier National de Port-au-Prince.

Quelques jours plus tard parvenait la nouvelle de l'arrestation, le 15 octobre, de Michael Alcindor, apparemment ancien caporal et ancien employé de l'Office National d'Alphabétisation et d'Action Communautaire (ONAAC). Il aurait été arrêté au cours d'un affrontement armé avec les services de sécurité, à Petit-Goâve, situé à 55 kilomètres au sud de Port-au-Prince. Les autorités auraient trouvé des documents importants et une cache d'armes et rechercheraient activement deux autres personnes dans le cadre de cette affaire. Toutefois, des renseignements recueillis par la suite indiquent qu'en fait, Michael Alcindor serait mort dans des circonstances qui demeurent mystérieuses. Selon certaines informations, dans l'après-midi du 15 octobre son corps aurait été transporté à la morgue de Port-au-Prince dans une ambulance civile escortée par une jeep de l'armée. Toutefois, selon d'autres informations, il aurait été emmené, toujours en vie, à Port-au-Prince, puis à Petit-Goâve; là il aurait été assassiné de sang-froid par les services de sécurité.

Mille habitants de Petit-Goave auraient signé une lettre qui a été lue à l'antenne de Radio Soleil (station indépendante appartenant à l'église). Cette lettre affirmait que les forces de sécurité avaient assassiné Michael Alcindor, et que les premiers articles de presse prétendant qu'il avait été blessé dans un affrontement avec ces services étaient faux.

./.

Aucune déclaration officielle n'aurait été faite au sujet des circonstances de l'assassinat de Michael Alcindor. Ce meurtre a provoqué des troubles à Petit-Goâve, ce qui a conduit le gouvernement à placer la ville en état de siège. Des articles de presse étrangère rapportent que les autorités haïtiennes affirment qu'Alcindor, comme le Dr Lainé, faisait partie du PNDPH et qu'il était revenu illégalement en Haïti. Mais selon de proches parents d'Alcindor, qui vivent au Canada, il y était revenu le 18 septembre de façon parfaitement légale, muni d'un passeport en cours de validité et de tous les papiers nécessaires. Il comptait se ré-installer dans son pays et y chercher du travail. Dans la seconde semaine d'octobre, il serait allé à Petit-Goâve pour y rendre visite à des amis et à des parents.

Deux autres hommes, Renaud Teranciel et Maurice Laguerre, auraient été arrêtés le 15 octobre en même temps que Michael Alcindor. Renaud Teranciel serait prêtre vaudou (houngan). Sa femme aurait dénoncé son arrestation à l'antenne de Radio Soleil. Il aurait été conduit à la caserne Dessalines. Les services de sécurité auraient déclaré avoir découvert chez lui des armes, mais selon d'autres sources, la seule arme trouvée chez Teranciel serait son fusil de chasse. Teranciel et Laguerre auraient été remis en liberté le 9 novembre, apparemment sans avoir été inculpés. A aucun moment durant leur réclusion de 25 jours, ils n'auraient comparu devant un magistrat qui aurait dû statuer sur la légalité de leur arrestation comme le prévoit l'article 25 de la Constitution haïtienne.

Les dirigeants de l'opposition prétendent que les autorités prennent prétexte de l'affaire Lainé pour s'attaquer à toute une série d'opposants connus en essayant de les compromettre dans le prétendu complot contre le régime. Par exemple, le 21 octobre, le Dr Hubert de Ronceray, ancien ministre, a affirmé à Miami, au cours d'une interview radiodiffusée, que les autorités haïtiennes projetaient d'utiliser l'affaire Lainé pour le faire assassiner. Le gouvernement aurait apparemment rendu publique une prétendue correspondance entre de Ronceray et Lainé . Il voulait ainsi prouver que De Ronceray était impliqué dans la préparation d'actions violentes. De Ronceray déclarait que ces lettres étaient des faux, mais qu'il avait la preuve que le gouvernement haïtien cherchait à l'éliminer en utilisant ces documents ainsi que la cache d'armes soi-disant découverte à son domicile.

Comme il est dit plus haut, le 15 novembre, douze personnes auraient comparu devant un tribunal de Port-au-Prince. Elles auraient été inculpées "d'actes de terrorisme" et de "complot contre la sûreté de l'Etat". La liste fournie par les autorités comprend les noms suivants:

Jacques Bernadin
Leclaire Adolphe
Joseph Chéry
Joseph Nathan Nicolas
Antoine Leroy
Pollux Saint-Jean
José Sinai
Louissaint Jaurès
Serge Auguste
Georges Clément
Androclès Marin (alias Charité)
Julien André

Ces douze hommes seraient incarcérés au Pénitencier National bien que,

selon les renseignements reçus par l'organisation, cela n'ait pas été officiellement confirmé. Les autorités n'ont fourni aucune precision à l'appui des chefs d'inculpation. Amnesty International n'est pas encore en mesure d'estimer si ces charges sont justifiées, mais elle souhaite cependant que les inculpés bénéficient de leurs pleins droits au titre de la constitution haïtienne et des normes juridiques internationalement reconnues.

En ce qui concerne Georges Clément, Androclès Marin et Julien André, Amnesty International n'avait reçu aucune information préalable sur les circonstances de leur arrestation. Celles de Jacques Bernadin et de Leclaire Adolphe ont été relatées plus haut. Quant aux sept autres personnes, Amnesty International a recueilli les renseignements suivants :

Joseph CHERY : âgé de 45 ans, il aurait été arrêté le 14 octobre 1985 à Port-au-Prince alors qu'il s'apprêtait à prendre l'avion pour New-York. Il vivrait à Manhattan et travaillerait dans un hôtel. Il se rendrait fréquemment en Haïti en voyage d'affaires. On ignore où il se trouve actuellement.

Joseph NICOLAS : (signalé d'abord comme Nicolas JOSEPH) : il aurait été arrêté le 21 octobre 1985 à l'aéroport de Port-au-Prince au moment de quitter le pays. Homme d'affaires âgé de 50 ans, qui vivait à New-York depuis plusieurs années et serait revenu passer des vacances en Haïti. On ignore où il se trouve actuellement.

Jaurès LOUÏSSAINT : le 3 novembre, sa femme a déclaré à l'antenne de Radio Soleil, que, le 26 octobre, deux hommes armés de revolvers l'avaient appréhendé, ligoté et emmené dans une voiture Peugeot. Cela s'était passé à leur domicile de Port-au-Prince. Louissaint serait menuisier de profession et au chômage On ignore où il se trouve actuellement.

José SINAI : le 29 octobre à Port-au-Prince, trois hommes en civil et un un soldat l'auraient emmené dans un véhicule Daihatsu rouge et conduit à la caserne Dessalines. La même source indique que son frère Fritz aurait été convoqué ce jour-là à la caserne, puis relâché après interrogatoire. José Sinaï avait déjà été arrêté le 19 mars 1983 à la suite d'un attentat à la bombe qui avait eu lieu le 1er janvier 1983, et qui aurait été commis par la Brigade Hector Riobé. Il avait été remis en liberté en septembre 1984 sans avoir été inculpé par le magistrat devant lequel il avait comparu. Sa libération n'était intervenue qu'au bout de 18 mois. Il avait d'abord été incarcéré à la caserne Dessalines, puis au Pénitencier National, sans que jamais sa famille ou son avocat ait pu lui rendre visite. Il aurait été torturé à plusieurs reprises au cours de sa détention. A l'époque Amnesty International avait enquêté sur cette affaire.

Pollux SAINT-JEAN : Egalement ancien prisonnier politique, il a été arrêté le 30 octobre à Gonaïves après être resté caché pendant 26 jours. Son nom figurait parmi ceux des personnes recherchées par les autorités pour avoir eu des contacts avec le Dr Lainé. Il est bien connu à Gonaïves où il faisait partie de l'équipe de football. Le 30 octobre, les habitants de l'endroit sont venus le tirer de sa cachette et l'ont porté sur leurs épaules à travers la ville pour lui prouver leur solidarité.

Le préfet serait allé à leur rencontre et aurait déclaré qu'il allait prendre contact avec le Palais national. Les instructions reçues en retour auraient enjoint à Pollux Saint-Jean de se présenter à la caserne. La foule aurait refusé de le laisser faire et le préfet serait alors allé consulter les militaires et la milice locale à la caserne Toussaint-Louverture. Il en serait revenu accompagné de nombreux soldats qui auraient ouvert le feu sur la foule. Peu après, Pollux Saint-Jean et deux autres personnes ont été arrêtées : l'une d'elles serait André Lespinasse (voir ci-après).

Pollux Saint-Jean avait déjà été arrêté au moins deux fois. En novembre 1984, il était parmi les nombreuses personnes arrêtées et accusées d'être compromises dans "un complot marxiste-léniniste contre la sûreté intérieure de l'Etat". Il avait bénéficié de l'amnistie présidentielle du 29 avril 1985 sans avoir jamais été jugé. Il avait été de nouveau appréhendé le 20 juillet 1985 après avoir pris part à une manifestation contre le gouvernement. Il avait été relâché le 31 juillet sans avoir été inculpé.

Le Révérend Antoine LEROY : il aurait été arrêté le 30 octobre à l'aéroport de Port-au-Prince alors qu'il allait partir pour Miami. Son passeport ne lui avait été rendu que depuis peu: en effet, les autorités le lui avaient confisqué en l'arrêtant en novembre 1984, dans les mêmes circonstances que Pollux Saint-Jean. Il avait également été amnistié le 29 avril sans être passé en jugement. Il aurait été torturé en novembre 1984. Il est pasteur à la mission protestante La Foi Apostolique. Il a fondé et dirigé à Port-au-Prince le Centre d'Amour Chrétien qui est un centre d'éducation pour adultes sans ressources ou aux moyens financiers limités. Il serait détenu à la caserne Dessalines.

Serge AUGUSTE : chauffeur de camion, il aurait été arrêté au volant de son véhicule le 11 novembre à Port-au-Prince, par des hommes armés en civil qui appartiendraient aux services de sécurité. On ignore où il est détenu.

Autres arrestations récentes en Haïti

D'avril à septembre 1985, Amnesty International a eu connaissance de plusieurs arrestations suivies de courtes périodes de détention. Il s'agit principalement d'opposants politiques notoires qui ont tous été remis en liberté au bout de quelques jours ou de quelques semaines. Aucun de ces cas n'aurait été traité dans le respect des procédures légales. En particulier, ils n'ont pas comparu dans les 48 heures suivant leur arrestation devant le magistrat chargé de statuer sur la légalité de leur réclusion -comme le stipule l'article 25 de la Constitution haïtienne. Leurs familles et leurs avocats n'ont pas davantage été autorisés à leur rendre visite.

Depuis septembre 1985 -et en dehors des personnes déférées le 15 novembre devant le juge- Amnesty International a appris le nom de plusieurs prisonniers dont l'arrestation n'aurait pas été officiellement reconnue:

Motigène (ou Mondigène) SINCERE et Moïse JEAN-FRANCOIS : en septembre 1985, plusieurs dirigeants de premier plan de l'opposition

ont annoncé leur intention de se rendre dans diverses régions du pays pour répondre à l'invitation de la population. C'est ainsi que l'ancien ministre Hubert de Ronceray, (qui est maintenant un opposant notoire) s'est rendu à Petit-Goâve le 12 septembre. Au cours de cette visite, deux de ses sympathisants (cités ici) auraient été arrêtés et conduits à la caserne Faustin Soulouque. Des informations postérieures indiquent qu'ils ont ensuite été transférés à la caserne Dessalines où ils sont gardés au secret. Les autorités n'auraient fourni aucune précision quant aux motifs de leur arrestation, ni fait connaître quelles charges pesaient sur eux, selon les informations reçues par l'organisation

Son CHARLEMAGNE : il aurait été arrêté le 20 octobre à Port-au-Prince. Des agents des services de sécurité s'étaient rendus chez lui et avaient roué de coups les personnes qu'ils y avaient trouvées jusqu'à ce qu'elles leur disent où il était. Il est âgé de 25 ans et serait l'ordonnance du commandant du Service des transports. On ignore les motifs de son arrestation, mais on craint qu'ils soient de nature politique. On ignore également où il est détenu.

Wiener MARTHONE : âgé d'environ 50 ans, il serait employé par les frères SINAI (voir plus haut). Le 30 octobre, il a été arrêté par trois hommes en civil et conduit à la caserne Dessalines. Les autorités n'ont fourni aucune explication à ce sujet. Sa femme aurait dénoncé son arrestation sur les ondes de Radio Soleil le 31 octobre.

André (ou Roland) LESPINASSE : Il aurait été arrêté à Gonaïves le 30 octobre, en même temps que Pollux Saint-Jean. Ils auraient tous deux été conduits au Pénitencier National de Port-au-Prince, mais cela n'a pas été confirmé. Les autorités n'auraient fait aucune déclaration le concernant. Dans une interview radiodiffusée de Miami, le 2 novembre, Sylvio Claude qui est à la tête du PDCH (Parti Démocrate Chrétien d'Haïti), avait déclaré qu'André Lespinasse était membre de ce parti. Depuis la création du PDCH en 1979, Sylvio Claude et nombre d'autres militants ont été soumis à un harcèlement constant et fréquemment arrêtés, emprisonnés et torturés.

Alobert DAVILSAINT et Sidoles CHERISMA : ils auraient été arrêtés tous deux le 1er novembre à Gonaïves. Alobert dirigerait le service de bac qui emmène les villageois de Bombardopolis au marché de Gonaïves. Sidolès travaille avec lui. Ils auraient été arrêtés sur les docks de Gonaïves et emmenés vers une destination inconnue. On ignore les motifs de leur arrestation, que les autorités n'auraient pas reconnue

---

L'incertitude demeure quant à l'endroit où sont détenues la plupart des personnes mentionnées ici. Mais d'habitude, les prisonniers politiques sont d'abord conduits à la caserne Dessalines de Port-au-Prince. Ils y restent fréquemment au secret pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant d'être transférés au Pénitencier national. Pendant qu'ils se trouvent dans les barraquements de l'armée, ils sont presque systématiquement tabassés et soumis à diverses formes de mauvais traitements et de torture, sans possibilité de contacts avec leurs familles ou leurs avocats.

Amnesty International s'inquiète vivement des faits suivants :

- plusieurs des arrestations n'auraient pas été officiellement admises par les autorités

- dans tous les cas, et qu'il y ait eu ou non reconnaissance officielle de l'arrestation, les prisonniers n'ont pas comparu devant un magistrat dans les 48 heures comme le prévoit l'article 25 de la constitution haïtienne

- aucune information n'a été fournie quant au lieu de détention de ces personnes, et les familles elles-mêmes n'en seraient pas avisées.

- les prisonniers seraient gardés au secret, risquant ainsi d'être torturés ou maltraités

- les détenus inculpés doivent bénéficier d'un procès équitable conforme aux normes juridiques internationalement reconnues

- Amnesty International conduit une enquête afin de déterminer si certains de ces prisonniers -ou tous- sont des prisonniers d'opinion, arrêtés uniquement pour leur opposition pacifique, réelle ou présumée, au gouvernement du Président-à-Vie, Jean-Claude Duvalier.